

# En 2020, le salaire net moyen augmente de 0,8 % en euros constants

Insee Première • n° 1915 • Juillet 2022



En 2020, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 2 019 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents des collectivités locales, tous statuts et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Ce salaire net moyen augmente de 1,3 % sur un an en euros courants. En tenant compte de l'inflation, il augmente de 0,8 %, après + 0,4 % en 2019.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPT augmente de 0,7 % en euros constants. Celui des non-fonctionnaires augmente plus franchement (+ 1,6 %).

Le salaire net moyen en équivalent temps plein s'élève à 1 909 euros par mois dans les communes et à 2 216 euros dans les départements. Les femmes gagnent en moyenne 8,5 % de moins que les hommes. À caractéristiques identiques, l'écart est de 5,1 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2019 et en 2020 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 1,5 % en euros constants.

Fin 2020, 1,9 million de salariés, y compris bénéficiaires de contrats aidés mais hors assistants maternels et apprentis, travaillent en France dans les collectivités locales. En 2020, le volume de travail dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élève à 1,7 million d'équivalents temps plein (EQTP), dont 79 % de fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts (collaborateurs de cabinet, etc.). Les secteurs d'activité, ou **filières** de la FPT, sont divers : 46 % des salariés travaillent dans la filière technique, 24 % dans la filière administrative, 11 % dans les activités de la culture, de l'animation et du sport, 9 % dans la filière sociale, 5 % dans les activités médico-sociales et médico-techniques et 4 % dans celles liées à la sécurité (police municipale, incendie et secours).

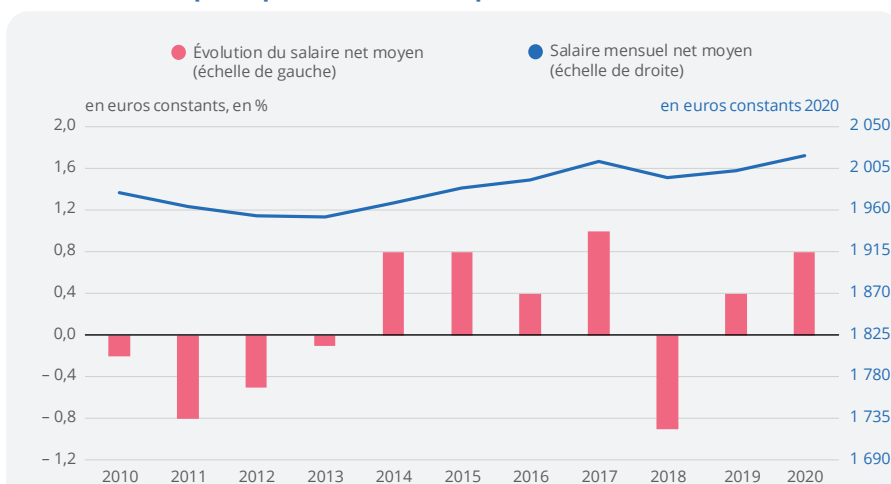
## Tous statuts confondus, le salaire net moyen dans la FPT s'élève à 2 019 euros par mois en 2020

En 2020, le **salaire net moyen en EQTP** dans la FPT s'élève à 2 019 euros par

mois ► **figure 1**, en hausse de 1,3 % sur un an en euros courants, après une augmentation légèrement plus marquée en 2019 (+ 1,5 %). La hausse du salaire net

moyen en euros courants est soutenue par la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR)

### ► 1. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la fonction publique territoriale depuis 2010



**Note :** évolutions y compris militaires entre 2010 et 2012, hors militaires entre 2012 et 2020 et y compris apprentis entre 2010 et 2016, hors apprentis entre 2016 et 2020.

**Lecture :** le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans l'ensemble de la fonction publique territoriale est de 2 019 euros par mois en 2020. Il augmente de 0,8 % en euros constants.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des collectivités locales en équivalent temps plein (hors assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

**Source :** Insee, Siasp.

En partenariat avec :

pour les fonctionnaires ainsi que par l'instauration de la prime exceptionnelle « Covid-19 », destinée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Exonérée de cotisations, de contributions sociales et d'impôt sur le revenu, cette prime est en général plafonnée à 1 000 ou 1 500 euros en fonction du type d'établissement dans lequel l'agent travaille et de sa localisation. Versée à environ un agent sur cinq de la FPT en 2020, la prime exceptionnelle « Covid-19 » contribue pour + 0,5 point à la hausse du salaire net moyen en EQTP en 2020.

Corrigé de l'inflation (+ 0,5 %, après + 1,1 % en 2019), le **salaire net** moyen augmente de 0,8 %, après une hausse de 0,4 % en 2019, et dépasse ainsi son niveau de 2017, de 0,3 %. L'augmentation du salaire net moyen dans l'ensemble de la fonction publique (+ 2,0 % en euros constants) est plus forte que dans la seule FPT, notamment parce que les mesures salariales liées à la crise sanitaire ont concerné davantage d'agents dans la fonction publique hospitalière et pour des montants plus importants.

Le **salaire brut** moyen en EQTP est de 2 492 euros par mois, en hausse de 1,0 % en euros constants en 2020 ► **figure 2**. Le salaire net moyen augmente légèrement moins que le salaire brut moyen sous l'effet de la hausse de 0,3 point du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires au titre de la réforme des retraites de 2010.

### En 2020 dans la FPT, le salaire net moyen des fonctionnaires augmente moins que celui des non-fonctionnaires

En 2020, le salaire net en EQTP des fonctionnaires s'élève à 2 095 euros en moyenne par mois, en hausse de 0,7 % en euros constants par rapport à 2019. Leur salaire brut moyen croît de 0,9 % en euros constants, à 2 584 euros par mois. Le salaire brut des fonctionnaires comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (75 % du salaire brut en

moyenne) et les primes et rémunérations annexes (25 %) ► **figure 3**. Ces dernières incluent le régime indemnitaire (lié entre autres au **cadre d'emplois** et au **grade**), l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, les rémunérations des heures supplémentaires, la prime exceptionnelle « Covid-19 », ou encore les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET). En 2020, le traitement indiciaire brut augmente en euros constants de 0,6 %, soutenu par la poursuite de l'application du protocole PPCR et contribuant pour + 0,4 point à la hausse du salaire brut moyen. Les primes et rémunérations annexes augmentent de 1,9 % en euros constants, contribuant pour + 0,5 point à la hausse d'ensemble, notamment du fait des versements de la prime « Covid-19 ».

Parmi les fonctionnaires de la FPT, 75 % appartiennent à un cadre d'emplois de **catégorie C**. Les fonctionnaires de catégorie A, comme ceux de catégorie B, représentent 12 % des fonctionnaires. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C augmente de 0,8 % en euros constants, à 1 851 euros par mois en moyenne en 2020 ► **figure 4**. Celui de la catégorie A augmente dans des proportions similaires (+ 0,9 %), à 3 245 euros. En revanche, le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B, pour lesquels le PPCR ne prévoyait pas de revalorisation des grilles indiciaires en

2020, baisse de 0,2 % en euros constants, à 2 418 euros par mois.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 1 730 euros nets par mois en 2020, en hausse de 1,6 % en euros constants sur un an. Le nombre de contrats aidés (en EQTP), en moyenne moins rémunérés, continue de baisser en 2020 (- 21 % en un an, après - 66 % entre 2016 et 2019), rehaussant ainsi mécaniquement le salaire moyen de l'ensemble des non-fonctionnaires. Hors contrats aidés, le salaire net moyen des non-fonctionnaires augmente de 1,2 % en euros constants.

### À statut et cadre d'emplois donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,7 % en euros constants dans la FPT

La structure des emplois par qualification se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen provient, d'une part, de ces modifications de structure, d'autre part, des évolutions des salaires pour chaque groupe de salariés. En 2020, un agent de la FPT perçoit en moyenne en euros constants 0,7 % de plus qu'un agent de mêmes statut et cadre d'emplois en 2019. L'évolution de

## ► 2. Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique territoriale en 2020

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)
Fonctionnaires	79,1	2 584	0,9	2 095	0,7
Non-fonctionnaires, dont :	20,9	2 146	1,6	1 730	1,6
<i>hors contrats aidés</i>	19,7	2 181	1,1	1 758	1,2
<b>Ensemble de la FPT</b>	<b>100,0</b>	<b>2 492</b>	<b>1,0</b>	<b>2 019</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble de la FPT hors contrats aidés</b>	<b>98,8</b>	<b>2 503</b>	<b>0,9</b>	<b>2 028</b>	<b>0,7</b>
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>///</b>	<b>2 936</b>	<b>2,0</b>	<b>2 378</b>	<b>2,0</b>

**Lecture** : les fonctionnaires contribuent pour 79,1 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPT en 2020. Leur salaire net moyen est de 2 095 euros par mois en 2020, en hausse de 0,7 % en euros constants par rapport à 2019.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés des collectivités locales (ou de la fonction publique, tous versants confondus, pour la dernière ligne) en équivalent temps plein ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

**Source** : Insee, Siasp.

## ► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2019 et 2020 pour les agents fonctionnaires de la FPT

	Salaire 2020 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2020/2019 du salaire brut (en point)	Contribution à l'évolution 2020/2019 du salaire net (en point)
<b>Salaire brut</b>	<b>2 584</b>	<b>100</b>	123	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	1,1
Traitement indiciaire brut	1 943	75		0,6	0,4	
Primes et rémunérations annexes <sup>1</sup>	641	25		1,9	0,5	
<b>Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)</b>	<b>- 489</b>		- 23	<b>1,9</b>		- 0,4
<b>Salaire net</b>	<b>2 095</b>		<b>100</b>	<b>0,7</b>		<b>0,7</b>

<sup>1</sup> Y compris indemnité de résidence et supplément familial, qui est rapporté à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

**Lecture** : en 2020, le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale (FPT) augmente de 0,9 % en euros constants. L'évolution du traitement indiciaire brut contribue à cette hausse pour 0,4 point, celle des primes et rémunérations annexes pour 0,5 point.

**Champ** : France hors Mayotte, fonctionnaires des collectivités locales en équivalent temps plein hors militaires.

**Source** : Insee, Siasp.

## ► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2020 et des salariés présents en 2019 et 2020 de la fonction publique territoriale

	Salariés en 2020			Salariés présents en 2019 et en 2020 <sup>1</sup>		
	Structure des effectifs (en %)	Salaires net moyen (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2019 et en 2020 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2019 et 2020 par rapport aux effectifs de 2019 (en %)	Évolution de la RMPP <sup>2</sup> nette 2020/2019 (% en euros constants)
<b>Fonctionnaires, dont :</b>	<b>79,1</b>	<b>2 095</b>	<b>0,7</b>	<b>89,4</b>	<b>72,0</b>	<b>1,4</b>
<i>catégorie A</i>	9,9	3 245	0,9	10,7	69,4	2,1
<i>catégorie B</i>	9,7	2 418	-0,2	11,0	72,1	1,3
<i>catégorie C</i>	59,5	1 851	0,8	67,7	72,5	1,3
<b>Non-fonctionnaires</b>	<b>20,9</b>	<b>1 730</b>	<b>1,6</b>	<b>10,6</b>	<b>32,7</b>	<b>2,4</b>
Communes	52,5	1 909	0,7	52,8	63,9	1,4
CCAS <sup>3</sup> et caisses des écoles	6,4	1 842	3,2	4,9	48,5	3,6
EPCI <sup>4</sup> à fiscalité propre	14,6	2 093	0,5	14,0	62,4	1,5
Autres structures intercommunales	3,6	2 021	1,5	3,2	55,8	2,2
Départements	13,3	2 216	0,0	14,3	68,9	0,9
Services départementaux d'incendie et de secours	3,0	2 714	1,1	3,9	84,7	2,6
Régions	5,2	2 179	0,7	6,0	73,5	1,4
Autres collectivités locales	1,3	2 223	2,0	0,9	45,0	1,5
Femmes	59,0	1 945	1,0	54,0	58,7	1,7
Hommes	41,0	2 126	0,6	46,0	71,3	1,4
Moins de 30 ans	9,1	1 569	1,3	5,7	38,7	2,6
30-39 ans	18,9	1 864	0,1	17,2	57,5	2,3
40-49 ans	28,6	2 082	1,1	31,4	69,2	1,7
50-59 ans	33,9	2 104	0,6	38,8	73,6	1,1
60 ans ou plus	9,4	2 268	-0,1	6,9	50,2	0,8
<b>Ensemble de la FPT</b>	<b>100,0</b>	<b>2 019</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>	<b>63,9</b>	<b>1,5</b>
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>///</b>	<b>2 378</b>	<b>2,0</b>	<b>///</b>	<b>65,2</b>	<b>3,0</b>

<sup>1</sup> Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

<sup>2</sup> Rémunération moyenne des personnes en place.

<sup>3</sup> Centre communal d'action sociale.

<sup>4</sup> Établissement public de coopération intercommunale.

**Lecture :** 63,9 % de l'ensemble des personnes en place en 2019 le sont également en 2020. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 1,5 % en euros constants par rapport à 2019.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des collectivités locales (ou de la fonction publique, tous versants confondus, pour la dernière ligne) en équivalent temps plein ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

**Source :** Insee, Siasp.

la structure de l'emploi contribue pour + 0,1 point à celle du salaire net moyen.

### Le salaire net mensuel est de 1 909 euros en moyenne dans les communes

Les principaux employeurs de la FPT sont les communes (53 % de l'emploi total en EQTP), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (15 %) et les départements (13 %) ► **figure 4**. Le salaire net mensuel moyen varie de 1 842 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas fonctionnaires, à 2 714 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en raison de primes spécifiques dont ils bénéficient. Il s'élève à 1 909 euros par mois dans les communes, à 2 093 euros dans les EPCI à fiscalité propre et à 2 216 euros dans les départements. Dans les régions, il est de 2 179 euros par mois. En 2020, le salaire net moyen augmente en euros constants dans les différents types de collectivité. Dans les CCAS et caisses des écoles, qui regroupent notamment des établissements dont l'activité relève de l'action sociale sans hébergement ou encore de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, le salaire net moyen augmente fortement en 2020 (+ 3,2 % en euros constants), en raison de l'attribution

plus fréquente de la prime « Covid-19 » et pour des montants plus élevés que dans le reste de la FPT.

### Les disparités salariales sont stables

En 2020, la moitié des salariés de la FPT perçoivent en EQTP au plus 1 835 euros nets par mois ► **figure 5**. Un salarié de la FPT sur dix perçoit au plus 1 404 euros nets par mois (1<sup>er</sup> décile, D1) tandis qu'un sur dix gagne au moins 2 818 euros (9<sup>e</sup> décile, D9). Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales sont stables par rapport à 2019, avec un rapport interdécile D9/D1 de 2,01. Le salaire net médian des fonctionnaires est de 1 907 euros mensuels, en hausse de 0,8 % en euros constants sur un an ; celui des non-fonctionnaires, hors contrats aidés, s'élève à 1 536 euros, en augmentation de 1,1 % par rapport à 2019.

### À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 5,1 % de moins que les hommes

En 2020, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPT s'élève en moyenne à 1 945 euros par mois, soit 8,5 % de moins que celui des hommes (2 126 euros). Moins élevé que dans les autres versants de la fonction publique, cet écart se réduit par rapport à 2019, de 0,4 point. L'écart est moins marqué pour les agents de

catégorie B (7,2 %) et C (9,9 %) que pour ceux de catégorie A (19,8 %). Les femmes ont plus souvent un travail à temps partiel ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent relativement moins souvent les postes les plus rémunérateurs. De fait, plus le salaire est élevé, plus la part des femmes diminue : parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés, 49 % sont des femmes alors qu'elles représentent 59 % des agents de la FPT et 67 % des 40 % de salariés les moins rémunérés.

## ► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2020 dans la FPT

	2020 (en euros)	Évolution 2020/2019 (% en euros constants)
1 <sup>er</sup> décile (D1)	1 404	0,7
2 <sup>e</sup> décile	1 527	0,9
3 <sup>e</sup> décile	1 629	1,0
4 <sup>e</sup> décile	1 729	1,1
<b>5<sup>e</sup> décile (médiane)</b>	<b>1 835</b>	<b>1,1</b>
6 <sup>e</sup> décile	1 958	0,9
7 <sup>e</sup> décile	2 118	0,8
8 <sup>e</sup> décile	2 367	0,7
9 <sup>e</sup> décile (D9)	2 818	0,7
<b>D9/D1</b>	<b>2,01</b>	<b>0,00 point</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 019</b>	<b>0,8</b>

**Lecture :** en 2020, les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles gagnent moins de 1 404 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique territoriale (FPT).

**Champ :** France hors Mayotte, salariés des collectivités locales en équivalent temps plein (hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis ; y compris contrats aidés).

**Source :** Insee, Siasp.

L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes dans la FPT s'explique en partie par des différences de positions professionnelles. Ainsi, étant donné la qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type ainsi que la taille de la collectivité employeuse et l'ancienneté (approchée ici par l'âge), les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 5,1 % à celui des hommes en 2020, contre 5,0 % en 2019.

### Le salaire net moyen des personnes en place augmente de 1,5 % en euros constants

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent un peu moins des deux tiers des effectifs de la FPT (72 %

des fonctionnaires et 33 % des non-fonctionnaires).

Le salaire net moyen de ces salariés **présents** continûment deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), augmente de 1,5 % en euros constants entre 2019 et 2020 (après + 1,2 % entre 2018 et 2019). Pour les fonctionnaires, la RMPP augmente de 1,4 % en euros constants en 2020. Pour les non-fonctionnaires, elle augmente de 2,4 %, notamment en raison des titularisations d'agents : 17 % des salariés en place qui n'étaient pas fonctionnaires en 2019 ont été titularisés et leur rémunération progresse de 5,7 % en moyenne en 2020.

Par ailleurs, outre les personnes en place, 14,5 % des salariés de 2020 sont qualifiés de « **fluctuants** » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2019 et une partie de 2020, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Enfin, 16,9 % des salariés

de 2020 sont « **entrés** » dans la FPT en 2019 ou en 2020, alors qu'à l'opposé 16,5 % des salariés de 2019 sont « **sortis** » en 2019 ou en 2020.

La hausse du salaire net moyen de l'ensemble des agents en 2020 (+ 0,8 % en euros constants) se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue pour + 1,0 point à l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants », qui reflète le fait que les jeunes générations, entrantes, sont moins rémunérées que celles plus âgées, sortantes (« effet de noria »), pèse sur l'évolution moyenne du salaire pour - 0,4 point. Enfin, la contribution des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, en particulier les bénéficiaires de contrats aidés, sont surreprésentés) est légèrement positive (+ 0,2 point). ●

**Romain Bour (Insee),  
Déborah Massis (DGCL)**

#### ► Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

Le **traitement indiciaire brut** avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

La **filière** permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le secteur d'activité dans lequel ils exercent. Les filières sont décomposées en **cadres d'emplois**. Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux, les cadres d'emplois sont composés de **grades** (dépendant de l'ancienneté, de la qualification ou de la responsabilité), subdivisés en échelons.

Les cadres d'emplois sont répartis en trois **catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** désignent les formes de coopération existant entre communes caractérisées par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. Il s'agit en 2020 des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

La définition des effectifs **présents, entrants, sortants** ou **fluctuants** n'est pas identique à celle utilisée dans **Donzeau et Pons (2022)**, où le statut d'emploi est apprécié au 31 décembre de l'année considérée.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### ► Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés en France hors Mayotte, fonctionnaires et autres salariés employés par les collectivités locales, qu'ils aient été ou non présents toute l'année. Les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ, à l'inverse des assistants maternels et des apprentis.

#### ► Pour en savoir plus

- **Insee**, outil de datavisualisation sur les salaires.
- **Massis D.**, « En 2020, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale est en recul », *Bulletin d'information statistique de la DGCL* n° 160, décembre 2021.
- **Donzeau N., Pons Y.**, « En 2020, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique, notamment dans le versant hospitalier », *Insee Première* n° 1897, mars 2022.
- **DGAFP**, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres*, édition 2021.

**Direction générale :**  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavernier

**Rédaction en chef :**  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

**Rédaction :**  
X. Besnard,  
P. Glénat

**Maquette :**  
R. Pinelli Vanbauce,  
B. Rols

 @InseeFr  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**Code Sage :** IP221915  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2022  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

